

M. Léon de Wasle, Consul de Belgique, nous communique ce rapport de la

COMMISSION D'ENQUETE

sur la violation des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre

(Suite.)

"Sur ces entrefaites, des soldats allemands amenèrent un nommé Victor Cavillot et avant même qu'il fut arrivé à l'endroit où venait d'être fusillé les autres, on tira sur lui et le vis tournant sur lui-même; son corps tomba dans le chemin creux."

Le village de Surice fut entièrement pillé. Le pillage, commencé dans la nuit du mardi, a continué toute la journée du mercredi. Le coffre-fort de Madame veuve Laurent-Mineur a été dynamité.

Des 131 maisons qui constituaient le village, 8 seulement ont échappé à l'incendie.

Le présent rapport ne donne qu'une image incomplète des ravages et des crimes commis par l'armée allemande dans la province de Namur. Nous manquons de renseignements concernant trois des six cantons que compte l'arrondissement de Namur; les chiffres de 800 personnes tuées et 1,160 maisons brûlées admis actuellement pour ce seul arrondissement doivent donc être majorés. Dans l'arrondissement de Dinant, outre le chef-lieu, 21 villages ont été détruits. Dans l'arrondissement de Philippeville, 20 villages ont été saccagés, pillés et plus ou moins incendiés.

Dans la province entière, qui compte 364,000 habitants, près de 2,000 personnes innocentes, hommes, femmes et enfants ont été massacrés.

La Commission a pris pour règle de se borner à un simple exposé des faits, estimant qu'aucun commentaire n'ajouterait à leur tragique éloquence. Elle croit cependant que les constatations enregistrées ci-dessus appellent certaines conclusions.

On a dit que lorsque la Belgique fera le compte de ses pertes, il apparaîtra que la guerre y fit plus de victimes dans la population civile que parmi les hommes appelés à servir le pays sur les champs de bataille. Ces prévisions que la raison se refusait à accepter sont dès à présent confirmées en ce qui concerne la province de Namur où dans certaines régions, la moitié de la population mâle et adulte a disparu. L'horreur des incendies de Louvain et de Termonde, des massacres d'Aerschot, du Luxembourg et du Brabant se trouve dépassée par les tueries de Dinant, de Taminies, d'Andenne, de Surice et de Namur.

Le Namurois a vécu au XXme siècle toute l'épouvante des anciennes guerres avec leur accompagnement légendaire de massacres en masse de la population, d'orgies sanglantes, de mises à sac et d'incendies de villes entières. Les exploits des bandes mercenaires du XVIIe siècle ont été dépassés par ceux de l'armée nationale d'un pays qui persiste à revendiquer la première place parmi les peuples de haute civilisation.

Le Gouvernement allemand ne contestera pas l'exactitude des faits qu'établissent les ruines et les tombes dont notre sol est couvert; mais il s'est déjà efforcé de disculper ses armées en affirmant qu'elles n'ont fait que réprimer, selon les lois de la guerre, les actes d'hostilité auxquels elles furent en butte de la part de la population belge.

Dès le premier jour la Commission s'appliqua à rechercher ce qu'il pourrait y avoir de fondé dans cette allé-

gation, si invraisemblable pour qui connaît notre peuple.

Après avoir entendu des centaines de témoins, tant Belges qu'étrangers, et épuisé tous les moyens d'investigation à sa disposition, elle affirme une fois de plus que la population de Belgique n'a pas participé aux hostilités. La guerre de francs-tireurs, qui aurait été faite aux troupes allemandes dans notre pays, est une invention destinée à atténuer l'impression causée dans le monde civilisé par le traitement barbare infligé par les troupes allemandes aux populations belges et à apaiser les scrupules du peuple allemand qui frémit d'épouvante le jour où il saura quel tribut de sang innocent ses armées ont prélevé sur nos enfants, nos femmes et nos citoyens sans défense.

Au surplus, les chefs de l'armée allemande se sont singulièrement mépris en espérant impressionner par cet argument le verdict du monde civilisé. Ils paraissent ignorer que la répression collective de fautes individuelles, prosaïque par les conventions internationales pour lesquelles ils n'ont que railleries, est depuis longtemps condamnée dans la conscience des peuples modernes, parmi lesquels l'Allemagne apparaît désormais comme une monstrueuse et déconcertante entité morale.

Le Président, COOREMAN, Ministre d'Etat. Le Vice-Président, COMTE GOBIET D'ALVIELLA, Ministre d'Etat. Les Secrétaires, CHER ERNST DE BUSWYCK, Chef du Cabinet du Ministre de la Justice.

ORTS, Conseiller de Légation de Sa Majesté Le Roi des Belges.

LE 29 MAI DANS L'HISTOIRE.

1845—Une nouvelle convention a été signée entre la France et la Grande Bretagne, pour la suppression de l'esclavage.

1848—Le Wisconsin a été admis dans l'Union comme le trentième Etat.

1881—Le Congrès de la Nouvelle Grèce a été ajourné. Il a passé une loi contre l'esclavage.

1885—Le Président Johnson a proclamé une amnistie avec de certaines conditions.

1905—Le yacht américain "Atlantic" a gagné la course de l'océan pour le Kaiser, en 12 jours, 4 heures et une minute.

DÉCÈS

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. Décédé, vendredi à 10 heures 30 de l'après-midi, âgé de 62 ans, le notaire SYLVAN ST. HILAIRE, natif de la Nouvelle-Orléans. Messieurs les membres de la société, et particulièrement ceux de la catégorie du mois de mai, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, SAMEDI 29 mai, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, No. 3012 rue Dumaine, près de saïredo. Le secrétaire, JULES DE LAAGE. Le Président, OCTAVE GARSAUD.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. V. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.



Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs. 1108-1112 RUE NORD REMPARTS. PHONE. HEALOCK 408

combres — des chaises ambulantes, montées sur roues, pour la commodité des visiteurs, mâles ou femelles, et en tout temps, ouvrant les portières, ou poussant devant eux, grimpés sur des tricycles étranges, des coffres pleins de marchandises diverses au risque de se faire aplâtré ou briser au milieu des autobus, taxis, tramways et chars de toute sorte, aussi meurtriers les uns que les autres.

Boileau disait en parlant des embarcations de son vieux Paris. "Guénaud sur son cheval en passant m'éclaboussa."

Aujourd'hui on n'éclaboussa plus seulement. On renverse, on culbute, on rompt bras et jambes; on échabouille.

Regardez les boulevards, les rues et les avenues. C'est la course à la mort.

Quand ce n'est pas l'auto qui fonctionne, c'est le revolver qui opère, l'infâme brownie qui nous crible de balles.

O civilisation, voilà bien de tes coups!

M. Simon — car le grand garde était un fonctionnaire et un personnage — avec son visage rouge brique, coupé en deux par une redoutable moustache, ne méritait d'attentions que contre les perdreaux, les lapins et les lièvres.

Pour les chevreuils et les faisans on verrait plus tard. Il ne s'agissait que d'une battue en plaine.

Mais quelle plainte! Immense, où, çà et là, des champs de lettres, de luzerne, de sarrasin ou de sainfoin adroitement ménagés, avec des bouquetaux, destinés au couvert des fugitifs, servaient d'abri momentanément au gibier traqué par une armée de bâtons militaires commandés. A continuer.

L'impératrice d'Allemagne.

Bâle, 28 mai. — Des nouvelles venues de Vienne apprennent qu'il règne un certain mécontentement dans les milieux de la cour contre l'impératrice d'Allemagne à qui on reproche de pousser à l'extrême son prosélytisme luthérien même dans les circonstances difficiles traversées par l'Empire. L'impératrice ne visite que les ambulances où se trouvent des soldats de sa religion et c'est à eux seuls qu'elle réserve ses préférences.

A la Côte d'Ivoire.

Bingerville, 28 mai. — Malgré le ralentissement formidable apporté dans les relations commerciales avec la métropole par la guerre, la situation financière de la Côte d'Ivoire est restée prospère. C'est ainsi que le gouvernement de cette colonie a pu par une habile gestion de son budget ne pas toucher pendant le quatrième trimestre de 1914 la subvention fournie par le Budget général. Une somme de trois-cent-soixante-quinze mille francs a été spontanément remise à la disposition du gouvernement général.

CHEMINS DE FER.

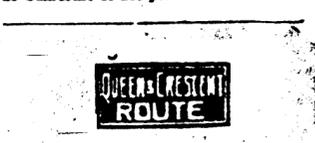
Une vraie Villégiature Préparée

PAR LES



AGENT DES BILLETS 227 rue St-Charles

Informez-vous près de lui avant de partir pour l'Ouest, au sujet du nouveau service de Californie et des prix.



Le Train de New York

Quitte la Station Terminale à 7:30 P. M. DIRECTEMENT A la 32me rue et la 7me Avenue Un lit et de Broadway. Eclairé à l'Electricité. Excellent Service de Wagon Restaurant. "A la Carte" Bureau des Billeets. 211 RUE ST. CHARLES. Dépôt: Station Terminale, rue du Canal PHONE MAIN 2900.

New Orleans Great Northern R.R.

EXCURSIONS (Trains de Plaisir)

Tous les Dimanches et Mercredis A LA PAROISSE DE SAINT TAMMANY

Le climat le plus salubre des Etats-Unis. Trains de plaisir à Bogalusa "LA VILLE MAGIQUE DU SUD."

Wagon-salon pour les excursions de dimanche à Bogalusa. Départ de la gare Terminale à 7:35 a. m. Arrivée de retour à 6:05 p. m. Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'agence des billets, ou téléphonez Main 2900.

VAPEURS. LIGNE FRANÇAISE Compagnie Générale Transatlantique SERVICE POSTAL

NEW YORK — BORDEAUX

ESPAGNE: 5 juin, 3 p. m. ROCHEFORT: 12 juin, 3 p. m. NICKARAO: 19 juin, 3 p. m. CHICAGO: 3 juillet, 3 p. m.

Pour tous renseignements s'adresser aux bureaux de la Compagnie, F. J. ORFILA, AGENT GENERAL, 803 rue Common, Nouvelle-Orléans.

AVIS SPECIAL

Bureau de La New Orleans Butchers' Co-Op. Abattoir Co., Ltd. Conformément à la provision de l'article VII de notre charte, l'élection annuelle de six directeurs a lieu à ces bureaux, le LUNDI 31 mai 1915 entre 1 et 3 heures de l'après-midi. J. B. LOUIS, Président. R. D. VERGES, Secrétaire. 504-107

CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER REIMS



Agents: L'Étoile Comptable/Garantier PAUL GELPI & FILS AGENTS 227 Rue Decatur Nouvelle-Orléans

En faisant vos commandes mentionnez l'Abéille, S. V. P.

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL. ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un piano et labour.

Francis & Paul Maestri vs. Edward F. Norez. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11249 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 10 juin 1915, à 10 h 30 du matin, la propriété suivante, savoir: savoir: dans mon lot No. 518-312 rue Chartrier, un piano et labour.

Sauf les droits ci-dessus. Conditions — Comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. Avocat pour le demandeur, mai 29-juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE. Citizens Bank and Trust Company vs. William Taylor et Hubert M. Ansley. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11249 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 10 juin 1915, à 10 h 30 du matin, la propriété suivante, savoir: savoir: dans mon lot No. 518-312 rue Chartrier, un piano et labour.

Sauf les droits ci-dessus. Conditions — Comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. Avocat pour le demandeur, mai 29-juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11249 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 10 juin 1915, à 10 h 30 du matin, la propriété suivante, savoir: savoir: dans mon lot No. 518-312 rue Chartrier, un piano et labour.

Sauf les droits ci-dessus. Conditions — Comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. Avocat pour le demandeur, mai 29-juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11249 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 10 juin 1915, à 10 h 30 du matin, la propriété suivante, savoir: savoir: dans mon lot No. 518-312 rue Chartrier, un piano et labour.

Sauf les droits ci-dessus. Conditions — Comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. Avocat pour le demandeur, mai 29-juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11249 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 10 juin 1915, à 10 h 30 du matin, la propriété suivante, savoir: savoir: dans mon lot No. 518-312 rue Chartrier, un piano et labour.

Sauf les droits ci-dessus. Conditions — Comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. Avocat pour le demandeur, mai 29-juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11249 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 10 juin 1915, à 10 h 30 du matin, la propriété suivante, savoir: savoir: dans mon lot No. 518-312 rue Chartrier, un piano et labour.

Sauf les droits ci-dessus. Conditions — Comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. Avocat pour le demandeur, mai 29-juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11249 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 10 juin 1915, à 10 h 30 du matin, la propriété suivante, savoir: savoir: dans mon lot No. 518-312 rue Chartrier, un piano et labour.

Sauf les droits ci-dessus. Conditions — Comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. Avocat pour le demandeur, mai 29-juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11249 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 10 juin 1915, à 10 h 30 du matin, la propriété suivante, savoir: savoir: dans mon lot No. 518-312 rue Chartrier, un piano et labour.

Sauf les droits ci-dessus. Conditions — Comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. Avocat pour le demandeur, mai 29-juin 4

Le Temps

BULLETIN METEOROLOGIQUE OFFICIEL. Observations prises verticalement à 8 heures du soir. (SAMEDI 29 mai. Prévisions pour la Nouvelle-Orléans et les environs — Temps couvert; averse probable; vents légers du Sud.

TEMPERATURE. La température d'hier à la Nouvelle-Orléans, d'après le thermographe du bureau météorologique des Etats-Unis, sur le toit de la nouvelle bâtisse de la Poste, était comme suit: Heure — Température

7 a. m. 68 9 a. m. 71 11 a. m. 71 1 p. m. 71 3 p. m. 71 5 p. m. 71

Le tableau suivant donne le temps pour le jour. Le 29 mai 1915, à la Nouvelle-Orléans: Jour. Temp. Vent. Pluie.

BULLETIN FINANCIER. Change. New-York — Sterling, bankers, demand 478.147 1/2. Francs, bankers, demand 211.451 1/2.

Coton. Middling 9.00. Good Middling 8.75. Strict Middling 8.50. Middling 8.25. Strict Middling 8.00. Middling 7.75. Strict Middling 7.50. Middling 7.25. Strict Middling 7.00. Middling 6.75. Strict Middling 6.50. Middling 6.25. Strict Middling 6.00. Middling 5.75. Strict Middling 5.50. Middling 5.25. Strict Middling 5.00.

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11249 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 10 juin 1915, à 10 h 30 du matin, la propriété suivante, savoir: savoir: dans mon lot No. 518-312 rue Chartrier, un piano et labour.

Sauf les droits ci-dessus. Conditions — Comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. Avocat pour le demandeur, mai 29-juin 4

VENTES AUX ENCHERES. ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Receveur

Mardi 15 Juin à 11 h. du matin

Quatre-vingt douze arpents de terre sur le Boulevard Canal

PROPRIÉTÉ APPARTENANT À LA Southern States Fair, Pan-American Exposition Co.

Magnifique subdivision comprenant plus de huit cents lots, située sur le Boulevard Canal, l'artère principale de la ville, au centre de la meilleure partie de la Nouvelle-Orléans, pour y bâtir.

En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu et signé le même jour de mai, dix-neuf cent quinze, dans l'affaire intitulée Compagnie des Terrains de la Nouvelle-Orléans vs. l'Exposition des Etats du Sud, Compagnie de l'Exposition Pan-Américaine, No. 110,704, Division A, sur le dossier de la dite Cour, je vendrai aux enchères publiques, le quinze du mois de juin, dix-neuf cent quinze, à onze heures du matin, au portail de la bâtisse de la Cour sur la rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, la propriété décrite ci-dessous, en bloc, comptant sans évaluation, au plus offrant enchérisseur, savoir:

Quatre-vingt-douze arpents de terre, situés dans le Second District de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par le boulevard Terminal, la ligne de la Société Charitable des Pompier, et la ligne de la limite du Parc de la Ville. D'autre description, voir plan en bleu, à mon bureau, 101 Bâtisse de la City Bank. Cette propriété a été achetée de la Compagnie de Terrains de la Nouvelle-Orléans par la Compagnie de l'Exposition des Etats du Sud, Compagnie de l'Exposition Pan-Américaine, pour terrains d'exposition.

L'acte de vente, aux frais de l'acheteur, comprenant tous les certificats et timbres de revenu, devant John C. Davey, Jr., notaire, l'acheteur déposant dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et assumer les taxes de 1915 au-dessus et en dessus du prix d'achat.

GLEN FLEMING, Receveur. DINKELSMEL, HART & DAVEY et CHARLES L'OTQUE, Avocats. mai—13-22-29 juin—5-9-14

PAR LE SHERIF CIVIL. ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de propriété améliorée de grande valeur dans le Sixième District, portant les numéros municipaux 222 et 224 rue Coliseum, entre les rues Constellation et Austreliis.

PHILX J. Dreyfous vs. Louis Oury. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11249 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 10 juin 1915, à 10 h 30 du matin, la propriété suivante, savoir: savoir: dans mon lot No. 518-312 rue Chartrier, un piano et labour.

Sauf les droits ci-dessus. Conditions — Comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. Avocat pour le demandeur, mai 29-juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11249 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 10 juin 1915, à 10 h 30 du matin, la propriété suivante, savoir: savoir: dans mon lot No. 518-312 rue Chartrier, un piano et labour.

Sauf les droits ci-dessus. Conditions — Comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. Avocat pour le demandeur, mai 29-juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11249 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 10 juin 1915, à 10 h 30 du matin, la propriété suivante, savoir: savoir: dans mon lot No. 518-312 rue Chartrier, un piano et labour.

Sauf les droits ci-dessus. Conditions — Comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. Avocat pour le demandeur, mai 29-juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11249 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 10 juin 1915, à 10 h 30 du matin, la propriété suivante, savoir: savoir: dans mon lot No. 518-312 rue Chartrier, un piano et labour.

Sauf les droits ci-dessus. Conditions — Comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. Avocat pour le demandeur, mai 29-juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11249 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 10 juin 1915, à 10 h 30 du matin, la propriété suivante, savoir: savoir: dans mon lot No. 518-312 rue Chartrier, un piano et labour.

Sauf les droits ci-dessus. Conditions — Comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. Avocat pour le demandeur, mai 29-juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11249 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 10 juin 1915, à 10 h 30 du matin, la propriété suivante, savoir: savoir: dans mon lot No. 518-312 rue Chartrier, un piano et labour.

Sauf les droits ci-dessus. Conditions — Comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. Avocat pour le demandeur, mai 29-juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11249 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 10 juin 1915, à 10 h 30 du matin, la propriété suivante, savoir: savoir: dans mon lot No. 518-312 rue Chartrier, un piano et labour.

Sauf les droits ci-dessus. Conditions — Comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. Avocat pour le demandeur, mai 29-juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11249 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 10 juin 1915, à 10 h 30 du matin, la propriété suivante, savoir: savoir: dans mon lot No. 518-312 rue Chartrier, un piano et labour.

Sauf les droits ci-dessus. Conditions — Comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. Avocat pour le demandeur, mai 29-juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11249 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 10 juin 1915, à 10 h 30 du matin, la propriété suivante, savoir: savoir: dans mon lot No. 518-312 rue Chartrier, un piano et labour.

Sauf les droits ci-dessus. Conditions — Comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. Avocat pour le demandeur, mai 29-juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11249 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 10 juin 1915, à 10 h 30 du matin, la propriété suivante, savoir: savoir: dans mon lot No. 518-312 rue Chartrier, un piano et labour.

Sauf les droits ci-dessus. Conditions — Comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. Avocat pour le demandeur, mai 29-juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 11249 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 10 juin 1915, à 10 h 30 du matin, la propriété suivante, savoir: savoir: dans mon lot No. 518-312 rue Chartrier, un piano et labour.